



# Antibiothérapie intraveineuse par le méropénème

informations à l'attention du patient

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Vous rentrez chez vous après une hospitalisation dans un service infirmier et avez encore besoin de l'administration à domicile d'antibiotiques par voie intraveineuse pour traiter une infection bactérienne.

Vous serez traité(e) avec du méropénème. Pendant votre hospitalisation, votre médecin, un membre du personnel infirmier ou le pharmacien hospitalier vous a déjà donné des informations orales en ce qui concerne votre antibiothérapie. Cette brochure vous propose une vue d'ensemble pratique de l'antibiothérapie par le méropénème. Vous y trouverez des informations spécifiques par rapport à votre traitement, son administration, les effets secondaires possibles, mais également quelques conseils. Ensuite, nous énumérons les cas de figure dans lesquels vous devez contacter votre médecin (traitant) ou votre infirmier/ère (à domicile).

La poursuite de votre antibiothérapie intraveineuse à domicile s'inscrit dans le cadre du programme de soins OPAT. **OPAT est l'abréviation des termes anglais « Outpatient Parenteral Antimicrobial Therapy » (antibiothérapie parentérale ambulatoire).** Il s'agit donc de l'administration parentérale d'un agent antimicrobien sans nécessiter l'hospitalisation du patient. L'adjectif « parentéral » signifie que l'administration ne se fait pas par le système gastro-intestinal (par exemple après avoir avalé un comprimé), mais d'une autre manière, par exemple par injection ou par perfusion.

Si vous avez encore des questions après avoir lu la brochure, n'hésitez pas à les poser. Le médecin, le pharmacien hospitalier ou encore un membre du personnel infirmier se fera un plaisir de vous donner de plus amples explications.

## QU'EST-CE QUE LE MÉROPÉNÈME ?

Le méropénème est un antibiotique destiné à traiter une infection bactérienne. C'est un **bactéricide** : il perturbe la fabrication de la paroi cellulaire des bactéries.

## QUELLE DOSE VAIS-JE RECEVOIR ?

Si vous avez une fonction rénale normale, on vous administrera un dosage de **3 grammes ou 6 grammes de méropénème toutes les 24 heures réparti en trois doses**, en fonction du type d'infection que vous présentez.

Il faudra adapter la dose selon l'état rénal chez les patients présentant une insuffisance rénale.

## COMMENT LE MÉROPÉNÈME EST-IL ADMINISTRÉ ?

On administre le méropénème **trois fois par jour (toutes les 8 heures) par perfusion intraveineuse rapide** pendant 15 minutes.

La durée du traitement dépend du type d'infection et de la durée de l'antibiothérapie que vous avez déjà reçue à l'hôpital.



## OÙ LE TRAITEMENT EST-IL ADMINISTRÉ ?

Le traitement commence pendant votre hospitalisation. Il se poursuit au domicile en suivant le programme de soins OPAT.

Votre infirmier/ère à domicile préparera **trois fois par jour** la perfusion avec l'antibiotique pour le brancher à votre cathéter.

Le pharmacien hospitalier remettra l'antibiotique et le matériel nécessaire à la préparation et à l'administration de l'antibiotique dès que vous pourrez sortir de l'hôpital. Vous trouverez des informations complètes concernant la préparation de la perfusion dans la procédure de préparation jointe.

## COMMENT LE SUIVI DU TRAITEMENT EST-IL ASSURÉ ?

Vous revenez régulièrement en consultation pour faire vérifier le traitement, pour un prélèvement sanguin et pour passer un examen clinique.

Le prélèvement sanguin permet de contrôler les aspects suivants :

- X Les taux d'inflammation** dans le sang : pour contrôler le traitement, il faut vérifier les taux d'inflammation dans le sang.
- X La fonction rénale** : il faut suivre la fonction rénale parce que le méropénème est principalement éliminé par la voie rénale.

**X** Le traitement par le méropénème peut influencer :

- le nombre de cellules sanguines et de plaquettes
- la fonction rénale

Vous ne le ressentirez probablement pas vous-même, mais le médecin peut surveiller ces aspects en prélevant des échantillons de sang.

## COMMENT FAUT-IL CONSERVER LE MÉROPÉNÈME ?

Il convient de conserver les flacons de méropénème non ouverts au froid et au sec, à moins de 30 °C, dans un endroit sûr et hors de la portée des enfants.

La solution de méropénème doit toujours être préparée juste avant l'administration.

## QUELS SONT LES EFFETS SECONDAIRES POSSIBLES ?

Certaines personnes peuvent présenter de nombreux effets secondaires, et d'autres pas. Les effets secondaires qui surviennent n'ont aucun rapport avec l'effet du traitement. N'hésitez pas à contacter votre médecin (traitant) ou votre infirmier/ère (à domicile) si vous avez des questions ou des doutes éventuels.

Les effets secondaires suivants sont possibles :

- ✓ Troubles gastro-intestinaux : diarrhée, nausées, vomissements et troubles digestifs
- ✓ Maux de tête, fourmillements et/ou contractions musculaires
- ✓ Phlébite (peau rouge, douloureuse et gonflée au niveau de la veine) due à l'administration intraveineuse
- ✓ Éruption cutanée (avec démangeaisons)

## QUE FAIRE EN CE QUI CONCERNE LES INTERACTIONS AVEC D'AUTRES MÉDICAMENTS ?

- Indiquez au médecin et au pharmacien de l'hôpital les autres médicaments, les vitamines, les compléments alimentaires, etc., que vous prenez (qu'ils soient prescrits par votre médecin traitant ou que vous les preniez de votre propre chef).
- Avant le traitement de votre infection, indiquez à votre médecin traitant l'antibiothérapie que vous recevez.

## QUELQUES CONSEILS

- ✗ Si vous avez une hypersensibilité connue à certains antibiotiques, veuillez l'indiquer au médecin de l'hôpital. Il convient en effet de faire preuve de prudence dans l'utilisation de la flucloxacilline chez les patients qui présentent une hypersensibilité connue aux antibiotiques à base de pénicilline.
- ✗ En cas de réactions d'hypersensibilité telles qu'éruption cutanée (éventuellement sur tout le corps), démangeaisons, sensation d'oppression, hypotension artérielle, fièvre ou frissons, gonflement des

lèvres, de la langue ou de la gorge, vous devez immédiatement en informer votre médecin traitant.

- X Si vous présentez des antécédents de jaunisse ou d'insuffisance hépatique, vous devez le signaler à votre médecin traitant. La prudence s'impose dans ce groupe de patients.
- X Si vous présentez une diarrhée aiguë ou persistante, même après l'arrêt du traitement, il est impératif d'en avertir votre médecin traitant sans délai.
- X Prenez régulièrement votre température, idéalement au même moment de la journée et de préférence le soir.

## QUI DEVEZ-VOUS CONTACTER ET QUAND ?

### ✓ Présentez-vous au service des urgences :

- si vous avez de la fièvre avec frissons ( $> 38^{\circ}\text{C}$ )

### ✓ Contactez votre médecin traitant :

- si vous avez les symptômes suivants : frissons, maux de tête, maux de gorge, crampes abdominales, sensations de brûlure en urinant, etc. Ne prenez jamais de médicaments de votre propre chef si vous pensez avoir une infection.
- si vous faites une réaction à l'antibiotique lui-même : signes d'une réaction allergique, diarrhée aiguë, éruption cutanée, agitation ou saignements.

### ✓ Contactez l'infirmier/ère à domicile :

- si vous avez des problèmes avec le cathéter : une veine douloureuse, des rougeurs, un gonflement, un sentiment de chaleur et/ou de douleur autour du cathéter.

## COORDONNÉES UTILES

- ✓ L'accompagnateur OPAT du service des hospitalisations (le cas échéant) :
  - Par téléphone : demandez à l'accompagnateur OPAT de votre service des hospitalisations le numéro de téléphone sur lequel il ou elle est joignable les jours ouvrables.
  
- ✓ Le responsable OPAT de l'hôpital :
  - Par téléphone : +32 16 34 32 74 (accessible entre 8 h 30 et 16 h 30 les jours ouvrables)
  - Par courriel : [OPAT@uzleuven.be](mailto:OPAT@uzleuven.be). Votre question sera traitée dans les plus brefs délais, mais cela peut prendre 48 heures. Le courrier électronique n'est pas relevé le week-end.

Cette brochure est également disponible à l'adresse [www.uzleuven.be/fr/brochure/700850](http://www.uzleuven.be/fr/brochure/700850).









© Avril 2021 UZ Leuven

La copie de ce texte et de ses illustrations n'est possible qu'avec la permission du service Communication de l'UZ Leuven.

Conception et réalisation

Ce texte a été rédigé par la pharmacie hospitalière en collaboration avec le service Communication.

Elle a été validée par le groupe de travail OPAT le 10 janvier 2017.

Cette brochure est également disponible à l'adresse [www.uzleuven.be/fr/brochure/700850](http://www.uzleuven.be/fr/brochure/700850).

Faites-nous parvenir vos remarques et suggestions à propos de cette brochure à l'adresse [communicatie@uzleuven.be](mailto:communicatie@uzleuven.be).

Éditeur responsable UZ Leuven  
Herestraat 49  
3000 Louvain  
tél. : 016 33 22 11  
[www.uzleuven.be](http://www.uzleuven.be)

 mynexuzhealth



Consultez votre dossier médical  
sur [www.mynexuzhealth.be](http://www.mynexuzhealth.be) ou

